

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne

NOR : AFSZ1430703A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-19 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 4 avril 2013 ;
Vu la lettre de démission de MM. Bénéteau, Guillerm, Radenac et Schweyer du 20 mai 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne :

Au titre des personnalités qualifiées :

M. Jacky LE MENN.
M. Alain PITON.
M. Louis GERARD.
M. Éric BRETON.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 septembre 2014.

MARISOL TOURAINE